

Sommaire

La vie du réseau

Lancement de rencontres territoriales à destination des associations

P 2

Le Mobil'Sport : un prix et un nouvel animateur !

P 2

Séjour Régional Jeunes : 23, 24 et 25 avril 2025

P 3

Parole en fête : 2ème édition !

P 3

Grand dossier SMACL
2ème partie : points clés sur votre assurance

P 3

Agenda du réseau

P 6

Autour des assos

Ciné/Débat sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport

P 8

Formez-vous pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport et la jeunesse

P 8

La part individuelle du Pass culture divisée par deux

P 8

Scène des Mondes, le magazine culturel d'Alès Agglomération

P 9

Petites annonces de partenaires

P 9

L'édito du président

"Au cours des différentes rencontres faites notamment dans le cadre des assemblées générales des associations adhérentes à la fédération des Foyers Ruraux, une question récurrente est posée "à quoi ça sert d'être adhérent aux Foyers Ruraux ?".

Si cette question se pose aussi fréquemment, c'est bien la preuve que nous manquons de visibilité ou que notre démarche n'est pas accompagnée par le contenu pédagogique idoine. Je n'ai pas la prétention de faire ici une liste exhaustive d'arguments qui expliquent tout et solutionnent tout ; simplement quelques idées ou pistes à développer.

Le premier intérêt d'adhérer c'est de faire partie d'un réseau. Qui dit réseau dit acquérir plus de visibilité auprès du grand public mais aussi et surtout auprès de tous les partenaires institutionnels.

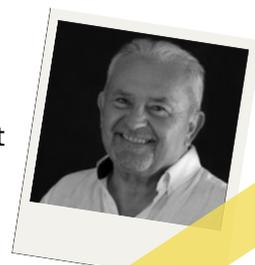
La fédération met au service de toutes ses associations une équipe de professionnels aguerris à toutes les problématiques qui se posent au quotidien dans la gestion d'une association (formation, gestion sociale pour celles qui ont des salariés ou des intervenants rémunérés, aide au montage des dossiers, dossiers qui sont souvent très fastidieux et complexes à rédiger par des bénévoles).

La fédération est aussi un outil de représentation auprès des instances ; c'est enfin un dénominateur commun, un creuset, un lieu d'échange et d'enrichissement mutuel, un trait d'union entre les associations rurales qui ont compte tenu de leur diversité, de leur objet social, de leurs objectifs, besoin de cohésion et d'assurance.

La fédération, comme vous le voyez, est à la fois un outil, un support, une pépinière d'idées et de projets, un lieu de convergence des valeurs que nous partageons dans le respect de nos différences. Faire de notre engagement militant un rempart contre le consumérisme passif. Un moyen pour rendre nos territoires ruraux plus riches en animations, plus agréables à vivre, une façon de vaincre l'isolement, de favoriser les échanges et de faire croître la convivialité.

Quoi de plus enthousiasmant ?"

Jacky TEISSIER



04 66 81 78 58

2 avenue de la gare, 30190 St Génès de Malgoires

fdfr.30@mouvement-rural.org
cdsmr.30@mouvement-rural.org

facebook.com/federationdesfoyersrurauxdugard/
facebook.com/cdsmr30/
instagram.com/fdfr30/

mouvementruralgard.org
portailcevennes.org

Dans le cadre de **Guid'Asso**, la FDFR 30 vous accueille dans ses locaux du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour toute question concernant ce nouveau dispositif, n'hésitez pas à nous contacter au 04 66 81 78 58



Guid'Asso
Accompagnement généraliste

La vie du réseau

Lancement de rencontres territoriales à destination des associations

La fédération des Foyers Ruraux du Gard invite **les associations de Deaux et des villages environnants** à une première **rencontre des associations le mardi 22 avril de 18h à 20h au Foyer Communal de Deaux.**

Ce sera l'occasion de présenter aux participants le label Guid'Asso et ce qu'il peut apporter aux associations, la volonté d'être à l'écoute des besoins des associations, de renforcer les échanges et de mieux se connaître.

>> Pour en savoir un peu plus, **contactez Marielle VIGNE au 04 66 81 78 58.**

Le Mobil'Sport : un prix et un nouvel animateur !

Lundi 3 février 2025, la 22ème cérémonie des **Trophées Sportifs Gardois** s'est tenue au Pont du Gard. Cet événement, co-organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Gard (CDOS 30) et le Conseil Départemental du Gard, met chaque année à l'honneur les acteurs du sport gardois : sportifs, arbitres, entraîneurs, dirigeants et même des structures porteuses de projets.

C'est le **Mobil'Sport, projet porté par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR 30)**, qui a reçu le **trophée pour la catégorie "Projet innovant jeunesse"**.

Nathalie RAYSSIGUIER, élue au Comité Directeur du CDSMR 30, s'est vue remettre le prix au nom de l'association et a pu participer à une cérémonie très chaleureuse en présence d'élus et de nombreux sportifs ayant participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Un nouvel animateur s'empare du Mobil'Sport ! Marc MAURIN rejoint le CDSMR 30, il nous parle de lui :

"Je suis titulaire de deux Brevet d'Etats (BEESAPT et Karaté). J' ai obtenu une recevabilité pour commencer une Validation des Acquis de l'Expérience (DEJEPS APAS). J'ai suivi de nombreuses formations dans le cadre de mes activités professionnelles.

Après avoir porté mon attention aux missions du Mobil'Sport, j'ai souhaité postuler instantanément car je pense correspondre au profil pour animer et développer ce beau projet.

En effet, j'ai grandi en pleine campagne au fin fond d'une vallée cévenole. Enfant, il était pas simple d'avoir accès aux activités physiques encadrées. Fort de nombreuses expériences professionnelles en équipe, je m'attacherai à répondre au mieux à vos attentes. Je travaille actuellement en tant que travailleur indépendant après plus de 15 années passées en institutions au poste d'éducateur sportif au sein d'une Mecs et d'un institut médico éducatif.

En dehors de mon activité professionnelle je dirige un club de karaté."

Contactez-le et réservez des créneaux d'interventions sportives pour vos publics !

>> **Informations et réservations** : 04 66 81 78 58 ou par mail : cdsmr.30@mouvement-rural.org ou fdfr.30@mouvement-rural.org



Séjour Régional Jeunes : 23, 24 et 25 avril 2025



Cette année, pour la 24ème édition du Séjour Régional Jeunes, **le Comité Régional du Sport en Milieu Rural Occitanie Pyrénées Méditerranée (CRSMR OPM) propose aux jeunes trois jours à Saint-Georges-de-Luzençon**, à quelques minutes de Millau, pour réaliser des activités sportives et culturelles en toute convivialité.

Au programme : course d'orientation, canoë, accrobranche, jeux de société, visite du Viaduc de Millau et du musée des Grands Causses. Une belle occasion de se dépasser et de partager de bons moments dans un cadre unique !

>> Informations pratiques :

Coût du séjour : 100 € (grâce à 40 € d'aide du CDSMR 30), comprenant transport, activités, hébergement et restauration

Être âgé entre 10 et 17 ans

Inscriptions ouvertes **jusqu'au 13 avril**

>> Inscriptions :

04 66 81 78 58 ou cdsmr.30@mouvement-rural.org

Parole en fête : 2ème édition !

La manifestation "Parole en fête" revient pour une 2ème édition ! Annulée en 2024 à cause d'une alerte oranges-inondations, **elle est programmée pour les 4 et 5 octobre 2025 à Mialet.**

Cette manifestation intergénérationnelle a pour ambition de sensibiliser les publics, petits et grands, aux différentes formes d'expressions et propose de nombreuses animations.

Au programme : présence d'écrivains, expositions, slam, contes, lectures théâtralisées, atelier mangas et BD, atelier graff, boîtes à mots, musiques...

>> Pour plus d'informations :

Contactez Marielle VIGNE au 04 66 81 78 58 ou via fdfr.30@mouvement-rural.org.

Grand dossier SMACL 2ème partie : points clés sur votre assurance



1 Les dommages aux biens confiés :

Garanties de base : SMACL Assurances garantit la responsabilité incombant à la personne morale en raison des dommages accidentels causés aux biens mobiliers, y compris aux animaux, confiés à elle pour l'exercice des activités assurées pour une durée ne pouvant excéder 30 jours consécutifs.

EXTENSION Exposition : SMACL Assurances étend sa garantie aux objets de valeur confiés à titre gratuit en vue d'une exposition ouverte au public pour une durée maximale de 15 jours.

À NOTER > Sont exclus :

- le vol ou la disparition résultant d'une négligence caractérisée de l'assuré, ainsi que les dommages résultant d'un défaut d'entretien par l'assuré, du bien qui lui a été confié ;
- le vol commis dans un véhicule en stationnement sur la voie publique entre 21h et 7h du matin ;
- les dommages survenant lors du prêt à autrui du matériel confié ;
- les espèces, billets de banque, titres et valeurs, bijoux, fourrures, objets en métaux précieux, perles et pierres précieuses (sauf si exposition) ;
- les tableaux, dessins, gravures, sculptures et autres objets d'art (sauf si exposition) ;
- les véhicules à moteur terrestres, maritimes ou fluviaux et leurs remorques ainsi que leur contenu.

MONTANTS DES GARANTIES :

Dommages aux biens confiés : 50 000 Euros

Dommages aux biens confiés dans le cadre d'une exposition : 30 000 Euros

Franchise par sinistre : 75 Euros

2 Assurance en responsabilité civile et individuelle accident :

L'assurance Responsabilité civile (RC) est obligatoire pour protéger les structures et les adhérents s'ils sont reconnus responsables des dommages causés à autrui lors des activités, elle doit couvrir :

- L'association en tant que personne morale ;
- Les dirigeants, les représentants légaux ou statutaires ;
- L'ensemble des membres (adhérents, membres de droit...) ;
- Les volontaires, stagiaires et intervenants à quelque titre que ce soit ;
- Les mineurs qui vous sont confiés.

Comment être assurés en Responsabilité civile ?

Pour que votre structure en tant que personne morale soit couverte, vous devez souscrire l'assurance RC pour chacun de vos membres en leur attribuant une carte d'adhérent avec RC sur Gestanet.

De ce fait, l'adhérent individuel est couvert en responsabilité civile et vous pouvez rajouter l'assurance Individuelle Accident corporelle pour une couverture complète.

L'individuelle Accident (IA) assure et prend en charge les dommages subis par les individus suite à un accident non imputable à la personne morale assurée, pour lequel la mise en jeu de la Responsabilité Civile est impossible. L'IA permet aux personnes physiques d'être assurées pour les activités qu'elles pratiquent au sein du Foyer Rural ou de l'association adhérente.

3 La protection juridique :

FAIT GÉNÉRATEUR : L'acte, l'action, l'inaction de l'assuré ou du tiers, le fonctionnement, le non fonctionnement, le mauvais fonctionnement d'un service géré par la personne morale souscriptrice et, plus généralement, tout fait ou événement à l'origine du litige.

LITIGE OU SINISTRE : Est considéré comme sinistre le refus qui est opposé à une réclamation dont l'assuré est l'auteur ou le destinataire. L'intervention de SMACL Assurances s'effectue à la double condition que, d'une part, le fait générateur soit survenu entre la date d'effet et celle de la résiliation du contrat et d'autre part que la réclamation soit effectuée auprès d'elle dans le délai maximum de 12 mois suivant la date de résiliation.

FRANCHISE : La part des frais restant à la charge de l'assuré lors de la phase judiciaire (Tableau disponible auprès des Foyers Ruraux).

RÉSEAU D'AVOCATS ET RÉSEAU D'EXPERTS DE SMACL ASSURANCES : SMACL Assurances a constitué un réseau d'avocats et un réseau d'experts spécialisés dans l'évaluation des dommages des associations.

La SMACL intervient notamment dans les domaines suivants dans les rapports avec :

- les autres personnes morales (collectivités, autres associations) ;
- les tiers (financeurs, prestataires, conflit de voisinage, gestion du contrat de travail..)
- les co-contractants (fournisseurs, achat ou location de biens mobiliers ou immobiliers, travaux d'entretien ou réparation)

3.1 La responsabilité civile des dirigeants (incluse dans le contrat de base) :

Qui est concerné ?

- Dirigeant de droit : toute personne physique régulièrement investie, au regard de la loi ou des statuts, des fonctions de dirigeant ou de mandataire social de la personne morale souscriptrice ou de ses associations adhérentes, pour exercer des pouvoirs de direction, de représentation, de gestion, de contrôle ou de surveillance, et notamment :
 - tout dirigeant passé, présent ou futur de la personne morale souscriptrice ou de ses associations adhérentes,
 - le représentant légal de la personne morale souscriptrice,
 - le président et vice-président du conseil d'administration,
 - les directeurs généraux et directeurs généraux délégués,
 - les administrateurs et les administrateurs délégués,
 - les membres du bureau,
 - les trésoriers.
- Dirigeant de fait : tout préposé qui verrait sa responsabilité recherchée pour une faute professionnelle commise dans le cadre d'une fonction de direction, de gestion ou de supervision exercée même sans mandat ou délégation de pouvoir.

• Dans quel cas, cette couverture peut intervenir ?

Les conséquences négatives directes et immédiates d'une réclamation, qu'il s'agisse d'une atteinte à l'image ou d'une atteinte à l'intégrité physique ou morale des assurés.

FAIT DOMMAGEABLE :

Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du sinistre. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un fait dommageable unique. Constitue le fait dommageable, la faute réelle ou alléguée d'un assuré, telle que définie ci-après.

FAUTE :

- toute faute de gestion commise par l'assuré et résultant de négligence, d'imprudence, de carence, d'erreur, d'imprévoyance, de retard, d'omission, d'incompétence, de déclaration inexacte,
- tout manquement des assurés aux obligations légales, réglementaires ou statutaires,
- et en général, tout acte fautif quelconque qui engage la responsabilité d'un assuré agissant dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant de droit ou de fait, ou de représentant de la personne morale souscriptrice ou de ses associations adhérentes.

3.1.1 GARANTIE DES CONSÉQUENCES PÉCUNIAIRES DE LA RESPONSABILITÉ

SMACL Assurances prend en charge, dans les limites par sinistre et par année d'assurance des montants ci-après, les conséquences pécuniaires de la responsabilité que l'assuré peut encourir individuellement ou solidairement à l'égard de tiers, et résultant de réclamations, telles que définies à l'article ci-avant, introduites contre l'assuré pendant la période d'assurance ou la période subséquente indiquée à l'article La garantie s'applique aux réclamations résultant d'une faute, telle que définie à l'article ci-avant, commise par l'assuré en qualité de dirigeant de la personne morale souscriptrice ou de ses associations adhérentes, faute sanctionnée par une décision de justice devenue définitive ou donnant lieu à une procédure transactionnelle ou arbitrale préalablement acceptée par SMACL Assurances.

3.2.1 GARANTIE DES FRAIS DE DÉFENSE

SMACL Assurances prend en charge, dans les limites par sinistre et par année d'assurance des montants ci-après, les frais exposés pour la défense de l'assuré dans le cadre de toute réclamation introduite à son encontre pendant la période d'assurance ou la période subséquente, sur le fondement d'une faute réelle ou alléguée commise en qualité de dirigeant de la personne morale souscriptrice ou de ses associations adhérentes et dont les conséquences pécuniaires sont susceptibles d'être garanties au titre du présent contrat.

Sont pris en charge les honoraires et frais, notamment d'enquête, d'instruction, d'expertise, de comparution, d'avocat, de procédures et d'exécution, encourus pour assurer la défense d'un assuré dans le cadre d'une réclamation à son encontre devant toutes instances judiciaires ou arbitrales.

Si une même réclamation se fonde à la fois sur un fait dommageable couvert par cette police et sur d'autres faits ou circonstances n'entrant pas dans l'objet de la présente garantie, la garantie est limitée à la quote-part des frais de défense relative au fait dommageable couvert par cette police.

4 Instrument de musique dans un monument appartenant à la mairie :

Exemple : une église qui appartient à la mairie met à disposition d'une association un orgue ancien. Comment est assuré cet instrument ?

Cet orgue n'est pas considéré comme un bien mobilier, donc l'association ne peut pas l'assurer en tant que tel, il est considéré comme un bien immobilier et donc il est assuré par la responsabilité civile de la mairie.

Si l'association souhaite organiser un concert dans cette église pour y jouer de l'orgue, elle doit demander une attestation personnalisée auprès de la SMACL.

>> Vous avez d'autres questions concernant SMACL Assurances ? Contactez Nathalie au 04 66 81 78 58 ou via fdfr.30@mouvement-rural.org.

L'agenda du réseau

Rencontres intercommunales de chorales

La Communauté de Commune du Pont du Gard organise encore cette année les Rencontres intercommunales de chorales le **samedi 15 mars à 14h30 à la salle polyvalente de Comps**.

Pour cette 6ème édition l'association "Multivers" de Domazan accueille l'ensemble des chorales du territoire : **la chorale de AMLC "Les Copains d'Accords" de Comps**, "La ritournelle" de Meynes, "Aramon chœur", "Les chœurs du Val" de Valliguières ainsi que "La clé des chants" de Vers Pont du Gard pour une après-midi consacrée au chant choral.

Générosité, bonne humeur et convivialité seront une nouvelle fois au rendez-vous !

>> Informations pratiques :

Entrée libre

Durée : 3h

Tout public

Sans réservation, dans la limite des places disponibles

Buvette sur place



Les printanières du Foyer

Le Foyer Rural de Vallabrègues vous invite le **29 mars** à la place de la Calade de Vallabrègues de **8h à 16h** pour découvrir son **vide grenier**.

Les printanières du Foyer

VIDE-GRENIER

#2 29/03/2025

8H - 16H

A L'OMBRE DES PLATANES
PLACE DE LA CALADE,
CÔTÉ CAMPING

Buvette
sur place

Venez découvrir notre vide-grenier, passer un moment convivial et dénicher une multitude de trésors !

EXPOSANTS

10€ par emplacement
Gratuit pour tous les
Vallabrégants

04 66 59 06 81
06 20 48 55 26

Chasse aux œufs et aux bonnes affaires avec le Foyer Rural de la Région de Tornac



Le Foyers Rural de la Région de Tornac vous invite à fêter le printemps en vous proposant également un **vide grenier le samedi 5 avril à partir de 9h et jusqu'à 15h sur le parvis de la mairie de Tornac.** Venez nombreux !

>> Informations pratiques :

Emplacement 5€ les 4m
Animations gratuites (voir programme ci-contre)
Buvette et petite restauration sur place

>> Renseignements et réservations :

07 71 88 36 44

Les prochains rendez-vous avec Temps Libre

Pour la 2ème année, le collectif expo de l'Espace socio culturel Temps Libre de St Génies de Malgoires participe aux journées départementales des droits des femmes sur tout le mois de mars.

Le fil rouge de leurs diverses manifestations s'intitule "les violences invisibles".

L'association vous propose **du 10 au 28 mars**, dans ses locaux, l'exposition "Portraits de femmes", photos et peintures, avec son vernissage le **vendredi 14 mars à 18h30**.

Pour clôturer ce mois de mars, **vendredi 28 à partir de 18h30, dans la grande salle de la mairie de St Génies de Malgoires**, une jeune lycéenne, dans le cadre de son stage, co-organise avec l'association une soirée **projection/débat/conférence/expo sur les violences sexistes et sexuelles**.

Le débat sera animé par Mme HEBREARD, membre du réseau départemental des droits des femmes. Divers stands de prévention et d'écoute seront tenus par des professionnels de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Petite restauration sur place.



En avril, Temps Libre propose un **stage Multisports du 14 au 18**, dans la halle aux sports de St Génies de Malgoirès, **aux enfants et ados de 8 à 15 ans**.

La même semaine venez participer à un **stage d'arts plastiques du 14 au 16**, dans les locaux de Temps Libre.

>> Renseignements et inscriptions :

Pour les expositions : 04 66 63 14 36
dominique.rodriguez@temps-libre.org

Pour les stages : 07 81 04 14 47
arthur.nicot@temps-libre.org

Autour des assos

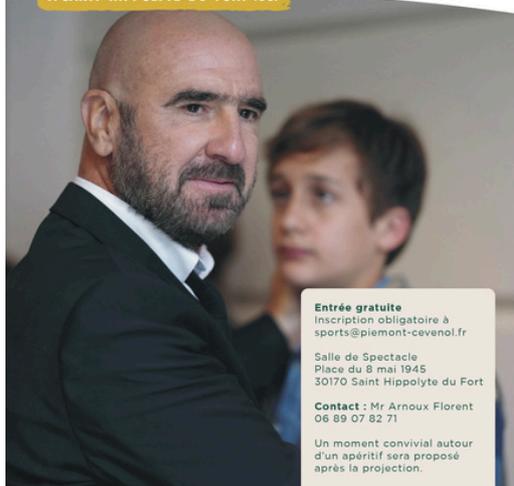
Ciné/Débat sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport

CINÉ-DÉBAT

VEN. 14 MARS
18H - 21H

diffusion du téléfilm « Le Colosse aux pieds d'argile »
suivi d'un débat sur le thème des violences sexuelles

À SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (30)



Entrée gratuite
Inscription obligatoire à
sports@piemont-cevenol.fr

Salle de Spectacle
Place du 8 mai 1945
30170 Saint Hippolyte du Fort

Contact : Mr Arnoux Florent
06 89 07 82 71

Un moment convivial autour
d'un apéritif sera proposé
après la projection.



La Communauté de Communes du Piémont Cévenol et l'association Colosse aux pieds d'argile, avec le soutien du CDOS 30 (dans le cadre de l'animation du plan départemental VSS et des référents VSS), de l'État et de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, ont le plaisir de vous inviter à une **soirée Ciné/Débat sur le thème des violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le sport le vendredi 14 mars à 18h.**

La diffusion du téléfilm "Le Colosse aux pieds d'argile", sera suivie d'un temps d'échange animé par un chargé de mission prévention de l'association.

Un moment convivial autour d'un apéritif clôturera la soirée.

>> Informations pratiques :

Salle de spectacle, Place du 8 mai 1945, Saint-Hippolyte-du-Fort

Entrée gratuite sur inscription :
sports@piemont-cevenol.fr

Formez-vous pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport et la jeunesse

Plan départemental
de lutte et de prévention
contre les Violences Sexistes et Sexuelles
dans le sport et la jeunesse

Formation
Référénts Violences
Sexistes et Sexuelles

Dans le Gard

Samedi 22 Mars 2025

SIGNALER
C'EST
PROTÉGER

Vous êtes dirigeant, bénévole, salarié, éducateur sportif, animateur ou directeur de centre de loisirs ?

Le CDOS du Gard et le SDJES du Gard vous proposent de devenir référent VSS dans votre structure.

Depuis 2021, un plan départemental de prévention et de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) est en place.

Venez vous former pour lutter et prévenir les VSS :

Prochaine journée de formation : **le samedi 22 mars de 9h-17h au Centre socioculturel Escal à Marguerittes.**

>> Inscription obligatoire via ce lien :

<https://forms.office.com/e/aBFj2Rc1SB>

La part individuelle du Pass culture divisée par deux

Par un décret publié vendredi 28 février, le ministère de la Culture annonce une forte diminution de la part individuelle du Pass culture, et sa disparition pour les jeunes de moins de 17 ans.

Jusqu'à présent, la part individuelle du Pass culture était ouverte à partir de 15 ans : à 15 ans, le compte de chaque jeune, une fois activé, était crédité de 20€, puis de 20€ à 16 et 17 ans, et enfin de 300€ à 18 ans.

Désormais, les jeunes de 15 et 16 ans ne toucheront plus rien (ils peuvent toutefois activer leur compte). Le crédit passe à 50€ l'année des 17 ans et diminue de moitié à 18 ans (de 300 à 150€).

une "bonification" de 50€ est allouée dans trois cas : si le jeune bénéficie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, de l'allocation adulte handicapé, et si le quotient familial de son responsable légal est inférieur à un seuil qui sera fixé par arrêté.

Scène des Mondes, le magazine culturel d'Alès Agglomération



En octobre dernier, Alès Agglomération a lancé "Scène des Mondes" sa toute nouvelle plateforme numérique destinée à mettre en lumière les événements culturels des 72 communes du territoire.

Vous y trouvez une partie "Actualités culturelles" avec des articles qui vous permettent de plonger dans le making of des actions culturelles, d'apprécier les coups de coeur des spectateurs ou encore d'écouter des podcasts.

La rubrique Agenda culturel offre, elle, la possibilité aux acteurs culturels (association, acteur culturel privé, commune, artiste ou tout simplement citoyen) de partager leurs événements. Très facile d'utilisation, cet agenda dispose de plusieurs filtres permettant de trier les manifestations en fonction de leur thème, de leur commune ou de leurs spécificités.

L'événement culturel doit seulement répondre à 2 conditions :

- Avoir lieu sur le territoire d'Alès Agglomération ;
- Correspondre à l'une de ces différentes formes artistiques : Architecture, Sculpture, Arts visuels (peinture, dessin, photographie, graphisme, gravure), Musique, Littérature, Arts de la scène, Cinéma, Arts médiatiques (radio, télévision), Bande dessinée, Jeux vidéo et multimédia.

>> **Pour proposer votre événement :** <https://www.scenedesmondes.fr/>

Les petites annonces de partenaires

De nouveaux locaux pour La Maison Paysanne du Gard

La Maison Paysanne du Gard, espace ressource pour les agriculteurs et agricultrices du territoire, déménage. Elle est à la recherche de nouveaux locaux permettant de mieux accueillir ses activités. Elle comprend 4 structures : L'Addear du Gard, Solidarité Paysans 30 et Occitanie et la Confédération Paysanne du Gard.

Basée actuellement à Maruéjols-lès-Gardon, elle recherche un local ou une maison situés près de l'axe Alès-Nîmes, avec parking gratuit à proximité, comprenant dans l'idéal :

- 6 ou 7 bureaux/pièces
- 2 salles de 25 m² et 15 m² au moins
- 1 garage ou espace de stockage au RDC
- 1 cuisine avec grande salle à manger
- Une bonne connexion internet et téléphone

Si vous avez la moindre piste (y compris si cela ne correspond pas tout à fait), contactez-la !

>> **Contact :** 04 66 25 20 19 / mp30@etik.com

Stages d'initiation pierre sèche avec le Syndicat Mixte des gorges du Gardon

La Syndicat Mixte des gorges du Gardon propose des stages d'initiation pierre sèche en 2025 :

- Vendredi 25 et samedi 26 avril
- Vendredi 23 et samedi 24 mai
- Vendredi 26 et samedi 27 septembre

>> **Informations pratiques :**

Lieu : Collias, sur le site du Paradis

Horaires : de 9h à 17h

Tarif : 80€ par personne

Inscriptions et renseignements par téléphone au 04 48 27 01 00

